

Faits saillants



Étude des ACVM sur la sensibilisation des investisseurs 2016

Réalisée à la demande des



Avril 2016

Étude des ACVM sur la sensibilisation des investisseurs 2016

Les renseignements publiés ici ont pour but de servir de référence générale pour aider à comprendre les comportements des investisseurs et l'incidence présumée de la fraude dans le domaine des placements au Canada. Ils n'ont pas pour objet de fournir des conseils précis au sujet des placements, ni de leurs aspects fiscaux, juridiques ou comptables, et ne doivent donc pas être utilisés à de telles fins.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions et conclusions exprimées dans le document. Les recherches relatives à cette étude ont eu lieu en février 2016.

Tous les droits afférents au contenu de cette publication sont réservés. Les auteurs autorisent toutefois les organisations s'intéressant à la sensibilisation des investisseurs à la fraude et aux placements à reproduire, sans les modifier, des extraits du document pouvant servir à des fins éducatives et à la formulation des politiques au Canada.

Le présent document a été rédigé par Innovative Research Group Inc. au nom du Comité sur la sensibilisation des investisseurs des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Introduction

Contexte

L'Étude des ACVM sur la sensibilisation des investisseurs 2016 est le quatrième sondage à être réalisé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sur les connaissances en placements des Canadiens, sur leurs comportements en tant qu'investisseurs et sur l'incidence de la fraude dans le domaine des placements, les trois premiers ayant été réalisés en 2006, 2009 et 2012. Les données et les analyses tirées de ces enquêtes ont pour but de guider le Comité sur la sensibilisation des investisseurs des ACVM dans la formulation et la prestation de programmes qui aident les investisseurs à prendre des décisions judicieuses lorsqu'ils placent leur argent, et aussi à reconnaître, éviter et dénoncer les offres de placements qui leur paraissent frauduleuses.

Nouveaux sujets de recherche en 2016

Le sondage de 2016 comprend de nouvelles questions portant sur les sujets suivants :

- **Les obstacles à l'adoption d'un bon comportement** : en ce qui concerne les aspects clés du comportement des investisseurs, les recherches précédentes indiquent que ces derniers ont de bons principes, mais qu'ils ne les mettent pas en pratique. Le présent sondage examine de plus près les raisons de cette discordance, notamment pour ce qui est de dénoncer les fraudes et de vérifier l'inscription.
- **L'information sur les placements** : la présente étude examine le comportement des investisseurs lorsqu'ils cherchent de l'information ainsi que leurs sources d'information.

Méthodologie

INNOVATIVE a interrogé 4 298 adultes canadiens en ligne du 10 au 20 février 2016, en français et en anglais, en faisant appel à son panel de recherche national, Canada 20/20™, et à des répondants tirés d'échantillons représentatifs au Canada gérés par SSI. Le sondage est réalisé auprès d'échantillons choisis de façon aléatoire dans les panels et pondéré pour que leur composition corresponde à celle de la population cible selon les données du recensement, de façon à donner des résultats se rapprochant d'un échantillon probabiliste. INNOVATIVE fournit par courriel à chaque membre de panel une URL pour participer au sondage une seule fois et sur invitation seulement.

L'échantillon en ligne a été pondéré selon l'âge, le sexe et la province ou le territoire de résidence à l'aide des données du Recensement de 2011 compilées par Statistique Canada, et ce, afin de créer un profil correspondant au profil démographique de la population. Pour garantir la représentation proportionnelle des Canadiens sans surestimer la fiabilité d'un échantillon dans une région donnée du pays, l'échantillon a été pondéré à n=3 000.

Étant donné que le sondage en ligne n'était pas un échantillon probabiliste choisi de façon aléatoire, il est impossible de calculer une marge d'erreur. L'Association de la recherche et de l'intelligence marketing interdit les énoncés sur les marges d'erreur d'échantillonnage ou les estimations de population pour la plupart des sondages en ligne.

Dans le présent document, les termes « répondants » et « Canadiens » s'appliquent à l'ensemble de l'échantillon. Le terme « investisseurs » réfère aux répondants qui ont épargné en prévision de l'avenir, dans des instruments financiers comme les REER, les FERR, les CELI ou les régimes de retraite, ou encore dans des titres comme des actions, des obligations et des fonds communs de placement.

Principales constatations

L'évolution de l'économie pousse les gens à revoir leur tolérance au risque

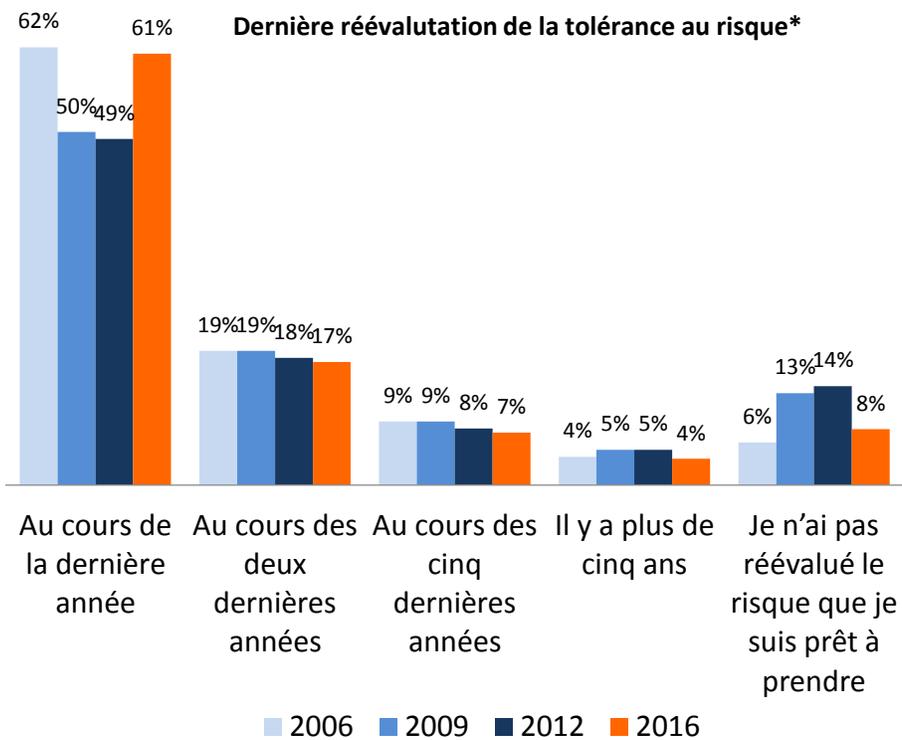
Les investisseurs canadiens réagissent aux récents soubresauts de l'économie. Le nombre de ceux qui ont réévalué leur tolérance au risque au cours de la dernière année a augmenté de 12 % depuis 2012 (49 % en 2012 et 61 % en 2016), ce qui est particulièrement frappant puisque le chiffre n'avait pas bondi en 2009 à la suite de la crise financière de 2008. Au contraire, il avait chuté d'un sommet de 62 % en 2006.

L'évolution de l'économie est une des principales raisons invoquées par les répondants. Certains investisseurs revoient régulièrement leur profil de risque, quelles que soient les circonstances. La principale raison invoquée par une pluralité d'investisseurs (36 %) pour leur dernière réévaluation est qu'ils le font régulièrement.

Toutefois, l'évolution de l'économie (38 %) est la principale raison pour laquelle les répondants qui ont fait exceptionnellement l'effort de réévaluer leur tolérance au risque au cours de la dernière année, suivie de près par les recommandations d'un conseiller financier (36%), et les changements importants dans la vie étant cités dans 17 % des cas.

En revanche, les recommandations d'un conseiller en placement étaient la principale raison invoquée par les personnes qui ont réévalué leur tolérance au risque il y a plus d'un an (43 % pour celles qui l'ont fait depuis deux à cinq ans et 39 % pour celles qui l'ont fait il y a plus de cinq ans), l'état de l'économie étant moins important.

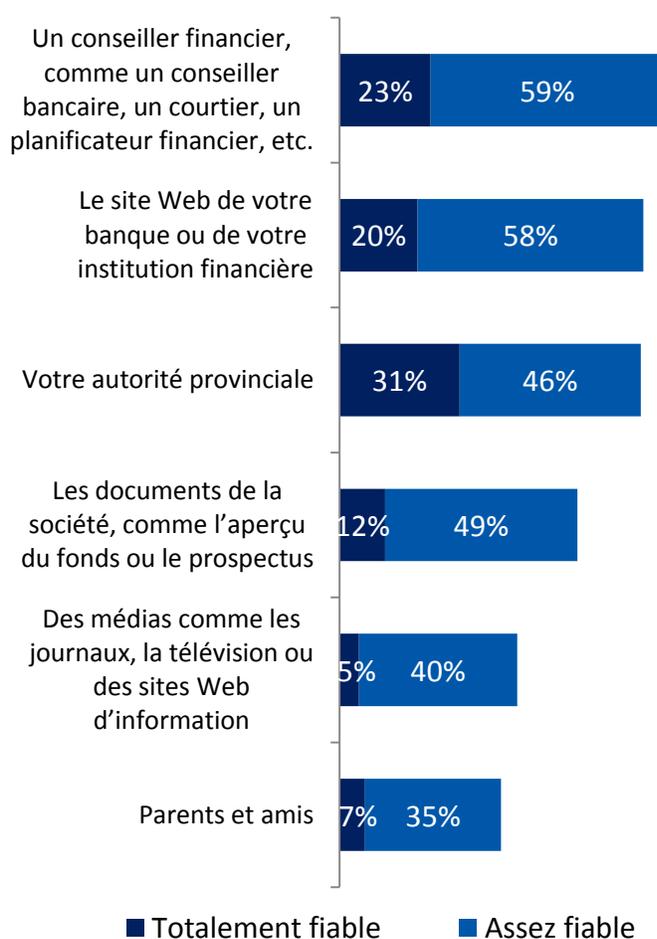
* La question complète est « Quand avez-vous réévalué de manière approfondie pour la dernière fois le niveau de risque que vous êtes prêt à prendre en matière de placement? ». Elle n'a été posée qu'aux répondants ayant des placements; n=1 822.



Les conseillers sont la principale source d'information des investisseurs

- 70 % des investisseurs ont fait appel à leur conseiller en placement la dernière fois qu'ils ont cherché de l'information.
- Un peu plus du quart ont cherché de l'information dans les médias traditionnels (27 %), sur le site Web de leur banque ou de leur institution financière (26 %) et auprès de parents et d'amis (26 %).
- Toutes sources confondues, 43 % des investisseurs s'en remettent presque exclusivement à leur conseiller en placement pour obtenir des conseils.

Fiabilité des sources d'information chez les investisseurs



Quelles sources d'information sont jugées les plus fiables?

L'ensemble des répondants et les investisseurs pris séparément estiment que l'autorité en valeurs mobilières de leur province est l'une des trois sources d'information les plus fiables, les autres étant les conseillers financiers et « le site Web de votre banque ou de votre institution financière ».

77 % estiment que l'autorité de leur province est fiable (note de 6 ou plus sur 10). En fait, les autorités jouissent d'un niveau de confiance plus élevé que toute autre source évaluée, 31 % des répondants les considérant comme totalement fiables (9 ou 10).

Si les autorités en valeurs mobilières provinciales ont de bonnes notes en matière de fiabilité, ce n'est pas le cas de leur utilisation. Seulement 3 % des répondants ont utilisé leur autorité comme source la dernière fois qu'ils ont cherché de l'information sur les placements.

Les autres sources d'information jugées très fiables sont utilisées beaucoup plus souvent : 77 % des investisseurs se sont

tournés vers leur conseiller et 27 % vers le site Web de leur banque ou de leur institution financière.

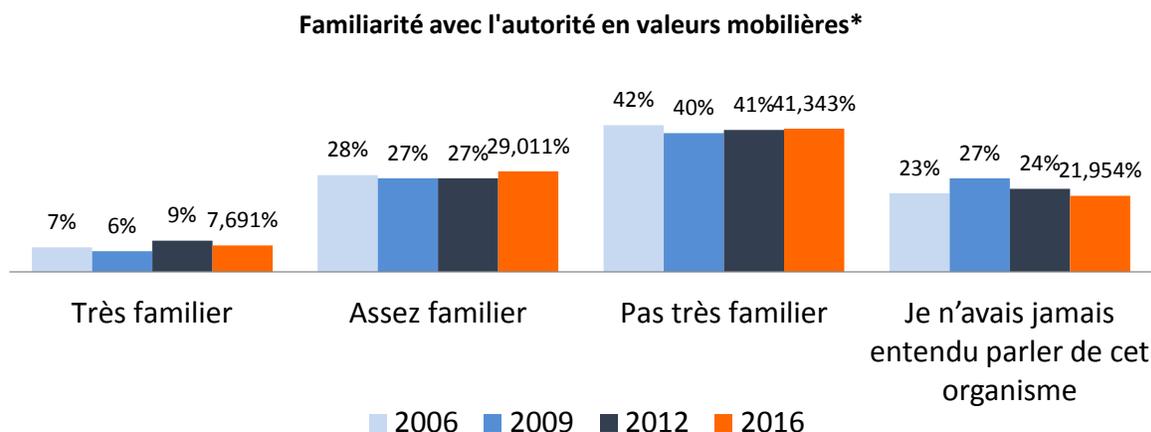
* La question complète est « Voici les sources d'information qu'un investisseur pourrait utiliser avant de prendre une décision de placement. Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie pas du tout fiable et 10 totalement fiable, veuillez indiquer la fiabilité de chaque source. » Elle a été posée à tous les répondants, mais les résultats indiqués ne concernent que les investisseurs n=1 822. Les réponses « Ni fiable ni non fiable », « Peu fiable » et « Pas du tout fiable » ne sont pas indiquées.

La proportion d'investisseurs qui connaissent leur autorité en valeurs mobilières ou ont conscience de son existence est stable

Un peu plus de 2 Canadiens sur 5 ont conscience de l'existence de leur autorité en valeurs mobilières provinciale

À l'échelle du Canada, un peu plus de 2 répondants sur 5 (42 %) savent qu'un organisme gouvernemental est chargé de réglementer les placements dans leur province ou territoire. Cette proportion est stable (39 % en 2012, 38 % en 2009 et 45 % en 2006). Il est plus élevé chez les « investisseurs actifs » (57 %) et au Québec (49 %).

Les données indiquent aussi, de façon stable, que les répondants sont familiers avec l'autorité de leur province quand on leur rappelle son nom : 37 % étaient très ou assez familiers avec elle cette année, alors qu'ils étaient 36 % en 2012, 33 % en 2009 et 35 % en 2006.



6 Canadiens sur 10 réussissent un questionnaire sur les connaissances en matière de placements

Sept questions ont été posées à tous les répondants pour évaluer leur niveau de connaissance en matière de placements. Dans les sondages de 2012 et de 2016, 6 sur 10 ont répondu correctement au moins à quatre questions sur sept (61 % en 2016, 60 % en 2012).

Un Canadien sur quatre a des connaissances poussées en matière de placements (six ou sept réponses correctes). Les personnes les plus susceptibles d'en posséder étaient les suivantes :

- Les répondants âgés d'au moins 55 ans, dont 40 % avaient des connaissances poussées
- Les personnes gagnant plus de 120 000 \$ par an (46 % ont des connaissances poussées)
- Les investisseurs : 37 % ont des connaissances poussées chez les investisseurs passifs et 39 % chez les investisseurs actifs

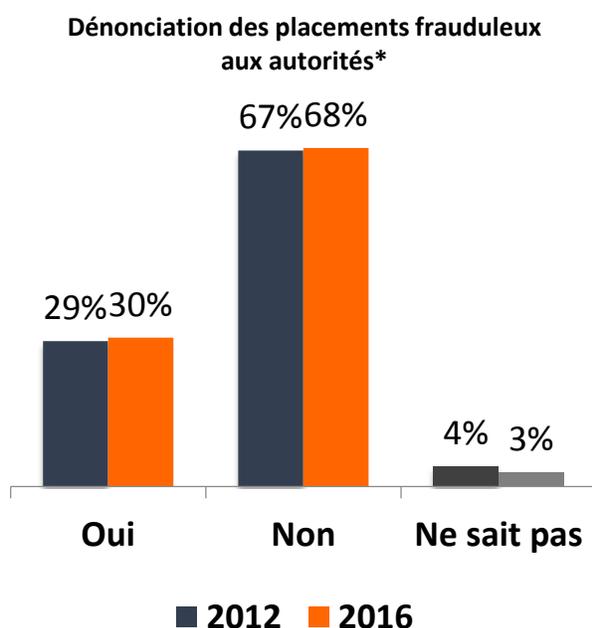
* La question complète est « En fait, il existe un organisme [PROVINCIAL/TERRITORIAL] au/en [PROVINCE/TERRITOIRE] qui est chargé de réglementer les placements. Il s'appelle [NOM]. Maintenant que l'avons mentionné, êtes-vous familier avec cet organisme? ».

Les deux tiers des Canadiens n'ont pas dénoncé la dernière tentative de fraude

À l'échelle du Canada, un Canadien sur cinq (22 %) déclare qu'on lui a proposé un placement apparemment frauduleux (27 % dans l'étude de 2012), mais 68 % des répondants victimes de ces tentatives **ne les ont pas** dénoncées aux autorités (67 % dans l'étude de 2012).

- L'absence de dénonciation était plus courante chez les investisseurs passifs (77 %, contre 58 % chez les investisseurs actifs) et les personnes ayant les connaissances les plus poussées en matière de placement (80 %).
- Les personnes familières avec l'autorité de leur province sont les plus susceptibles de dénoncer une tentative de fraude (59 %, contre 20 % des personnes peu familières et 22 % des personnes qui n'avaient jamais entendu parler de l'autorité).

- Plus de la moitié des personnes victimes d'une fraude (53 %) ne l'ont pas dénoncée.



Qu'est-ce qui empêche les Canadiens de dénoncer les fraudes?

Pour cerner les principaux obstacles à la dénonciation des tentatives de fraude, nous avons interrogé les répondants sur plusieurs possibilités. Les réponses qui recueillent les plus forts pourcentages sont « *Il serait exagéré de dénoncer chaque courriel ou appel téléphonique qui me semble frauduleux* » (54 % d'accord et 38 % en désaccord) et « *Je ne sais pas comment dénoncer un placement frauduleux* » (50 % d'accord et 44 % en désaccord).

En matière de connaissance de la procédure à suivre, nous avons aussi demandé aux répondants à qui ils dénonceraient un placement frauduleux. **Seulement 12 % ont déclaré qu'ils**

s'adresseraient à leur autorité provinciale, tandis que 41% s'adresseraient à la GRC ou à un autre corps policier.

Cependant, **les Canadiens estiment qu'il vaut la peine de dénoncer les fraudes**, comme l'indique le désaccord marqué avec l'affirmation « La dénonciation des fraudes est trop compliquée et n'en vaut pas la peine » : 24 % sont d'accord et 55 % en désaccord, de sorte que l'accord est moindre que pour les autres obstacles.

* La question complète est « Lorsque vous vous êtes aperçu que cette occasion de placement était frauduleuse, l'avez-vous dénoncée aux autorités? ». Elle n'a été posée qu'aux répondants qui ont fait l'objet d'une tentative de fraude; n=658.

3 Canadiens sur 5 qui ont un conseiller financier n'ont pas vérifié son inscription

Le pourcentage de Canadiens qui ont un conseiller augmente graduellement et constamment : 43 % en 2006, 48 % en 2009, 53 % en 2012 et 56 % en 2016.

Cependant, **3 investisseurs sur 5 (58 %) déclarent ne pas avoir vérifié l'inscription de leur conseiller** au préalable.

- Les moins susceptibles de le faire ont été dirigés vers leur conseiller par leur banque (67 %) ou leur dernier conseiller (60 %).
- À titre de comparaison, les plus susceptibles de vérifier sont les investisseurs très familiers (63 %) ou assez familiers (42 %) avec leur autorité provinciale et les répondants âgés de 18 à 34 ans (42 %).

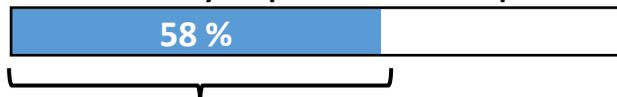
Les principaux obstacles à la vérification de l'inscription d'un conseiller sont « *Je ne sais pas comment vérifier l'inscription* » (61 % d'accord et 33 % en désaccord) et « *Je n'ai pas besoin de vérifier l'inscription d'un conseiller qui travaille chez une grande institution financière* » (51 % d'accord et 42 % en désaccord).

Par ailleurs, parmi les personnes qui n'ont pas vérifié l'inscription de leur conseiller, **seulement 25 % déclarent avoir connaissance du processus d'inscription.**

Cependant, les Canadiens **estiment qu'il vaut la peine de vérifier l'inscription** : parmi les obstacles évalués, « La vérification de l'inscription est trop compliquée et n'en vaut pas la peine » a obtenu le moins de réponses favorables (20 % d'accord et 69 % en désaccord).

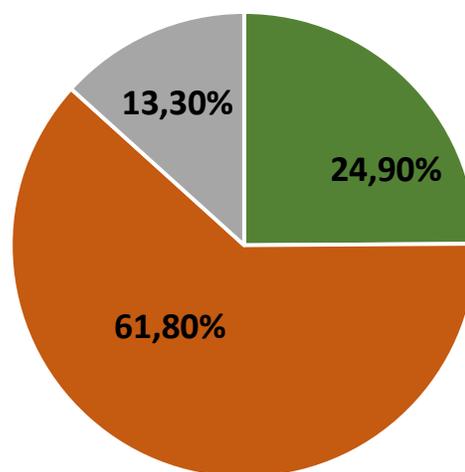
La plupart des Canadiens (78 %) déclarent que s'ils changeaient de conseiller, ils vérifieraient probablement son inscription.

Personnes n'ayant pas vérifié l'inscription :



Parmi les personnes n'ayant pas vérifié :

Quelle affirmation vous décrit le mieux?



- J'avais connaissance du processus d'inscription, mais j'ai décidé de ne pas vérifier l'inscription de mon conseiller
- Je n'ai pas vérifié l'inscription de mon conseiller parce que je n'avais pas connaissance du processus d'inscription
- Ne sait pas

À propos des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) – le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières du Canada – coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux canadiens. Les ACVM protègent les investisseurs contre des pratiques déloyales, inappropriées ou frauduleuses, tout en favorisant le développement de marchés des capitaux équitables et efficaces. Cette protection consiste, tout au moins en partie, à sensibiliser les investisseurs aux risques, responsabilités et bénéfices reliés à l’investissement. Par l’entremise de leur Comité sur la sensibilisation des investisseurs, les ACVM s’efforcent de faciliter l’accès à une information objective sur les placements et à aider les investisseurs à prendre des décisions éclairées au moment d’investir leur argent.

Pour en savoir davantage sur les ACVM, veuillez consulter le site www.securities-administrators.ca.



À propos de Innovative Research Group

Innovative Research Group, Inc. (INNOVATIVE) est une entreprise nationale de recherche sur l’opinion publique et de conseils stratégiques qui possède des bureaux à Toronto et à Vancouver. L’entreprise offre à ses clients l’information cruciale dont ils ont besoin pour évaluer et surmonter les défis qui se posent dans les domaines des affaires publiques et des communications stratégiques, pour trouver et évaluer d’éventuelles solutions, et pour surveiller les résultats.

Pour en savoir davantage sur INNOVATIVE, veuillez consulter le site www.innovativeresearch.ca.

